



AG de la CLE Orge-Yvette

Vendredi 08 décembre 2017, SIAHVY

Bilan de l'année 2017 – Prévisionnel 2018



Assemblée générale de la CLE

Vendredi 08 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

Rapport
d'activités et
bilan financier
2017

Programme
d'actions 2018

Budget
prévisionnel
2018

Inf'Eau CLE



Collège des élus (membres du bureau) :

- ❖ Senlisse : Remplacement de M Pascal BRINDEJONC
- ❖ Mesnil-St-Denis : Départ de Mme Catherine LAPLAGNE

Collège des usagers :

- ❖ Remplacement de M Bernard MERIGOT par M Christian GUIN et Mme Michèle LOEBER (Délibération à réaliser)

Arrêté inter-préfectoral de renouvellement des membres de la CLE à actualiser en 2018

Composition de la Commission « Avis » à revoir (participation des membres)

2 Postes à temps plein sur les missions suivantes :

Animatrice CLE/SAGE Orge-Yvette **Cynthia GAUER**

- Animation de la CLE (Bureau, AG, Commissions thématiques...)
- Pilotage étude d'inventaire des ZH à l'échelle du SAGE
- Suivi de l'intégration des enjeux du SAGE dans les PLU et les projets d'urbanisme
- Expertise des dossiers Loi sur l'Eau
- Information et Communication
- Suivi des Contrats de bassin
- Pilotage du budget
- Suivi de l'élaboration du PAPI

Chargée de mission PAPI Orge-Yvette **Wendy GUILBAUD**

- Analyse d'offres prestataire d'élaboration PAPI
- Pilotage de l'élaboration du PAPI OY
- Suivi administratif et financier du PAPI
- Mise à jour du diagnostic inondation du bassin
- Concertation entre les acteurs locaux
- Organisation des COTECH et COPIL
- Enjeu inondation / PLU / Projets d'urbanisme
- Information et communication
- Suivi des actions du SAGE

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
		Bureau CLE		AG CLE						Bureau CLE	AG CLE
		COFIL ZH				COTECH ZH + GROUPE				COTECH ZH	
	COM	Com Avis		COM	COM	Com Avis		COM		COM	Com Avis

 Bureau et AG de la CLE

 Commission Avis des dossiers LEMA

 COFIL et COTECH sur l'inventaire des zones humides – SAGE

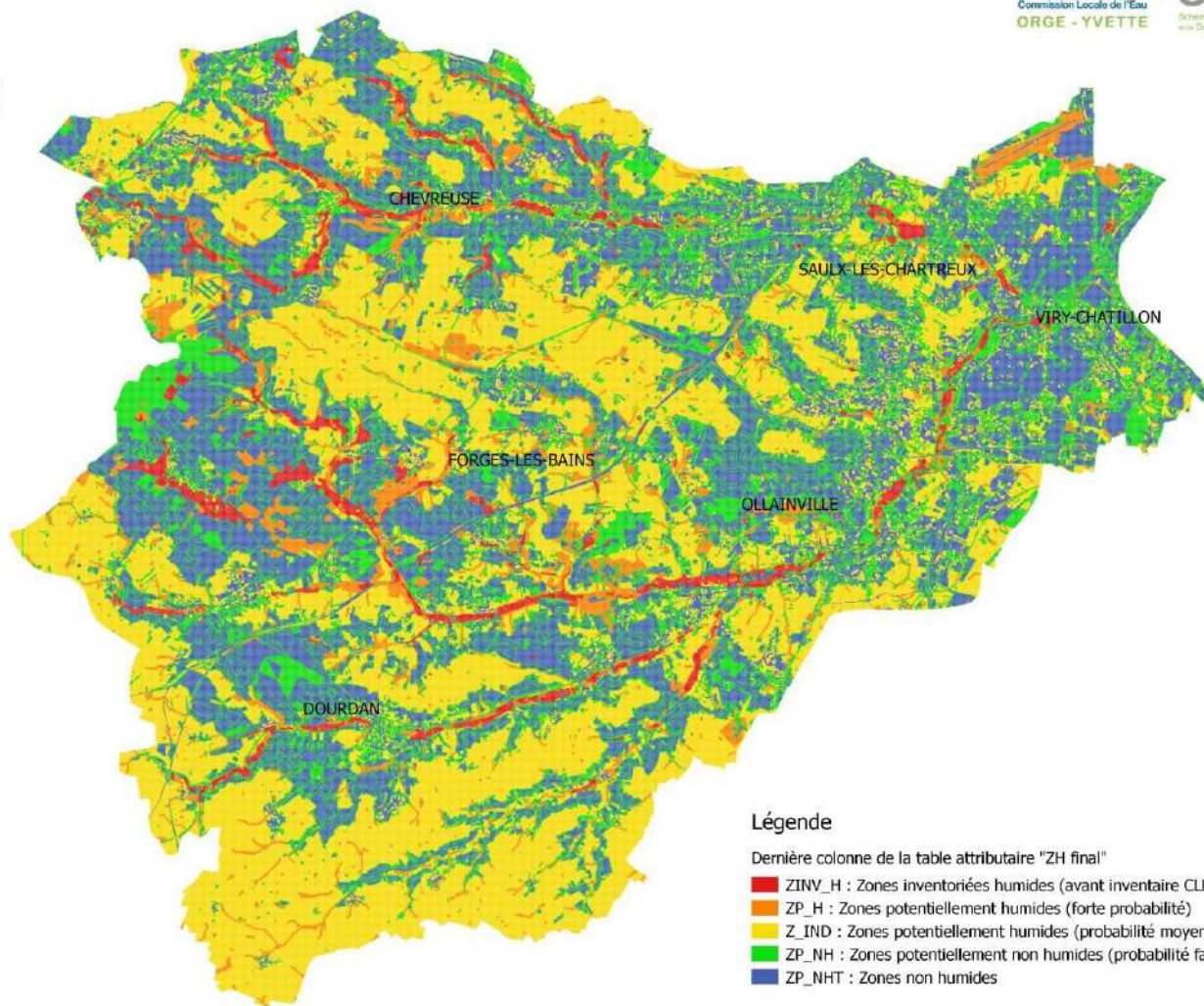
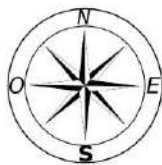
 Réunion de communication sur le SAGE

+ 15ème de communes suivies dans le cadre de la révision des PLU / Démarche ZH

⇒ **Phase 3 : Identification, délimitation, caractérisation des zones humides hiérarchisées par relevés de terrain (tranche à bon de commande)**

- ❖ Validation de la **Carte de pré-localisation des zones humides** (au 1/25 000ème)
- ❖ **Choix de l'enveloppe de ZH à prospector sur le terrain** – Priorisation
- ❖ **Une avancée sur les réunions de concertation** avec les élus et les communes
- ❖ **Bilan des 4 000 hectares inventoriés** (Partie Yvette) sur le critère botanique
- ❖ Orientation des besoins en analyse pédologique en fonction de l'occupation du sol

LEGENDE CARTE DES ZONES HUMIDES PROBABLES SAGE ORGE-YVETTE







Légende

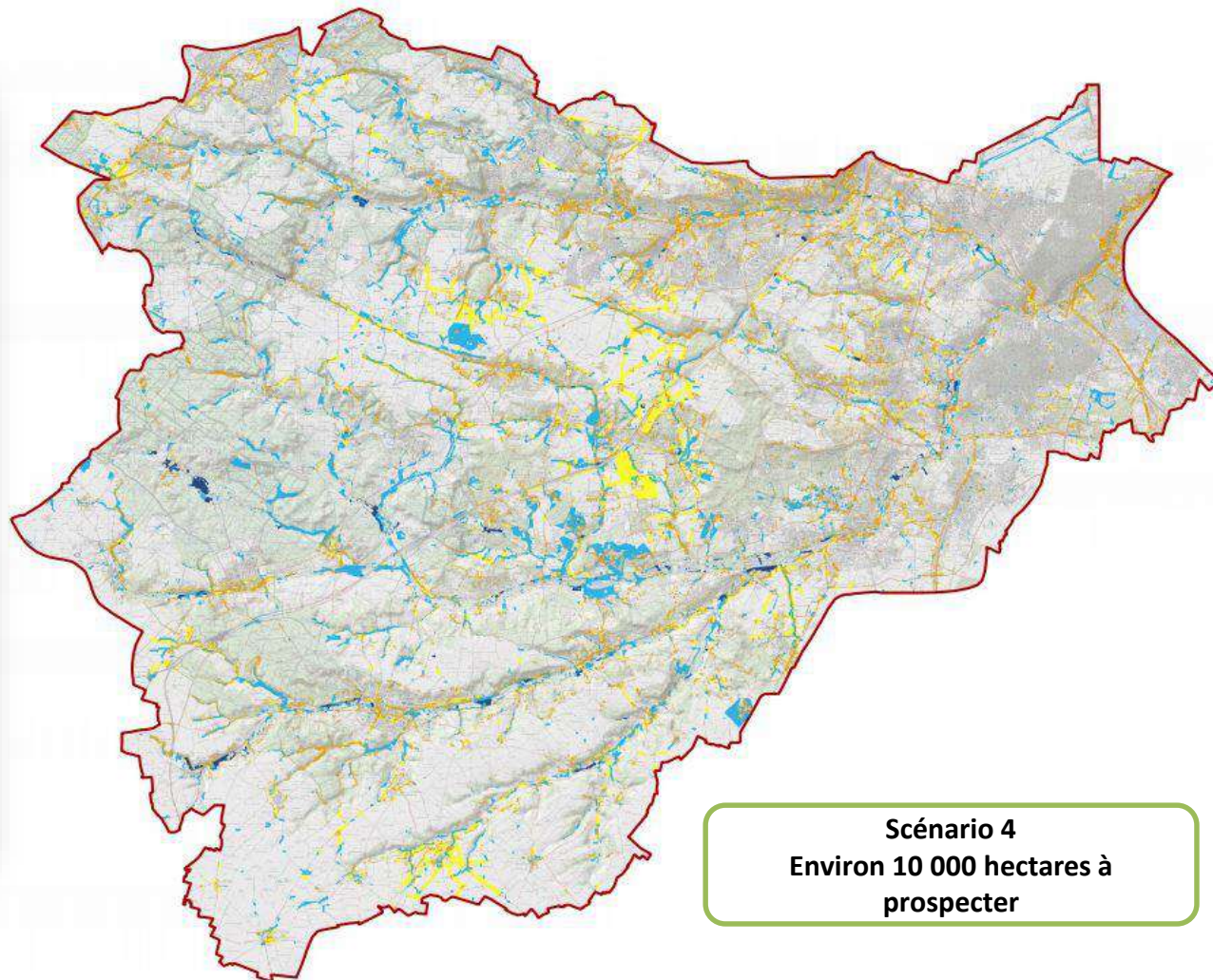
Dernière colonne de la table attributaire "ZH final"

- ZINV_H : Zones inventoriées humides (avant inventaire CLE 2016, très forte probabilité)
- ZP_H : Zones potentiellement humides (forte probabilité)
- Z_IND : Zones potentiellement humides (probabilité moyenne, zones indéterminées)
- ZP_NH : Zones potentiellement non humides (probabilité faible à très faible)
- ZP_NHT : Zones non humides

Choix du scénario – Définition de l'enveloppe de terrain

Secteurs prioritaires pour l'inventaire des zones humides

-  Zones humides issues d'inventaire (ECOMOS)
-  Zones probablement humides concernées par au moins un enjeu ou une pression
-  Zones indéterminées concernées par au moins un enjeu et une pression
-  Zones probablement non humides concernées par au moins un enjeu et une pression



Finalisation et diffusion de la plaquette étude ZH

Inventaire des zones humides SAGE Orge-Yvette



Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques caractérisés par une présence plus ou moins continue d'eau. En France, les zones humides sont définies dans l'article L. 211-1 du Code de l'environnement comme "des étangs, exploités ou non, habituellement remplis ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles persistantes ou moins une partie de l'année". De plus, l'article L.211-1 du Code de l'environnement précise que la préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L. 211-1, sont d'intérêt général.

LES ZONES HUMIDES POSSÈDENT DES FONCTIONS IMPORTANTES DONT L'HOMME PEUT TIRER PARTI

Fonction hydrologique

Régulation des inondations, alimentation ou vitrification des rivières, soutien des cours d'eau en période de sécheresse, diminution de la force érosive des cours d'eau

Fonction épuratrice

Rétention des particules en suspension, réduction des concentrations en nutriments notamment en nitrates (dénoytrage), rétention et transformation de micro-polluants organiques (pesticides notamment)

Fonction écologique

Biodiversité et ses importance : abritent près de 35% des espèces rares en danger. En France, zone de l'aérienne et zone des espèces végétales sont propres aux zones humides. Pêche productive végétale et animale

Fonction climatique

Rôle tampon (mitigant les changements climatiques globaux : stockage carbone, influence sur le climat local...)

Ces différentes fonctions assurent de multiples services à l'homme : protection contre les inondations, fourniture d'une grande variété de ressources végétales ou animales (produits agricoles, bois, fourrage, produits biochimiques pour la production de médicaments...), ressources génétiques, activités récréatives (chasse, pêche, tourisme...).

* Déclaration d'intérêt des lieux classés par les services techniques, culturels, scientifiques et sociaux, et par le préfet, le service de l'économie et de l'agriculture et de l'équipement agricole

CARTOGRAPHIER LES ZONES HUMIDES, UN APPUI POUR L'ÉLABORATION DES PLU



Compatibilité dans un délai de 3 ans

Rapport de présentation/PADD

Intégrer la carte des zones humides dans le PLU (pré-localisation ou carte des zones humides définitives). Décrire l'état écologique et la fonctionnalité du milieu (niveau d'inondation, biodiversité...). Préciser les mesures de gestion ou de restauration des milieux sensibles.

Règlements graphique et écrit

Zonages spécifiques en N1ch ou A1h (en fonction de la vocation prédominante de la zone), selon la délimitation physique des zones humides, avec un règlement écrit associé (interdiction sous peine de sanction la foucissement des caractéristiques de la zone humide : construction, exhaussement (remblaiement), affoulement, dépôts divers, création de plan d'eau, imperméabilisation).

La CLE pourra transmettre la carte de la pré-localisation des milieux à l'échelle 1/25000ème. Les cartes au 1/25000ème seront disponibles en fonction des besoins de connaissance sur les zones humides (projets d'urbanisme, CAP des communes...)

Peuvent cependant être autorisés :

- Les aménagements légers nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces milieux, (cheminements piétons, sentiers cyclables, information du public, les poses d'observation, etc.)
- Les travaux de restauration et de réhabilitation des zones humides visant une reconquête de leurs fonctions naturelles.
- Les installations et ouvrages d'intérêt général liés à la sécurité, à la salubrité, aux réseaux d'usage publique lorsque leur localisation répond à une nécessité technique impérative.

PROSPECTIONS DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRAIN - PHASE 2017-2018

L'étude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette a débuté en 2016 par la pré-localisation des milieux humides à une échelle 1/25000ème. L'ensemble des acteurs du bassin Orge-Yvette ont participé au Comité de Pilotage de l'étude (SAGE, SAGE, SAGE, PNR, CDR, Région, AEMA...). La pré-localisation a permis de définir des secteurs prioritaires à visiter dans le cadre des campagnes de terrain les zones humides à enjeux. Les équipes de terrain ont mené selon les critères de l'annexe méthodologique du 24 juin 2016 modifié.

Les communes seront informées de la réalisation des inventaires de terrain se procurant par les avis de validation des cartes produites à l'échelle 1/25000ème. La CLE se sera à disposition pour participer à la révision des PLU et fournir toute information nécessaire à la compatibilité avec le SAGE.



Animatrice
CLE/SAGE Orge Yvette
Cynthia GAUER
12 avenue Salvador Allende
CS 01014 - Saales Chantreaux
0463210582
cynthia.gauer@orgeyvette.fr



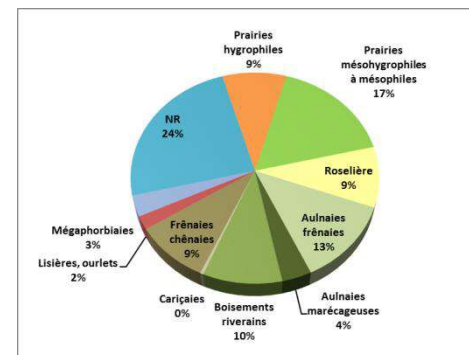
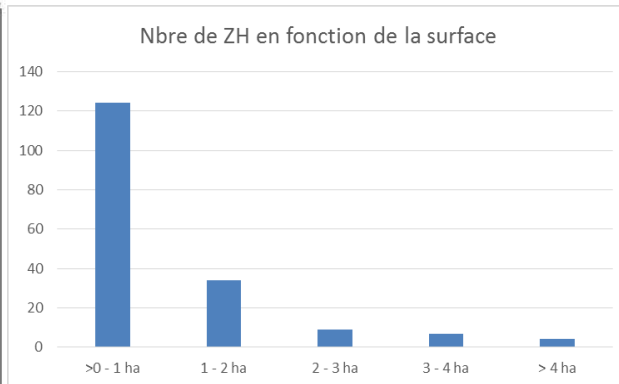
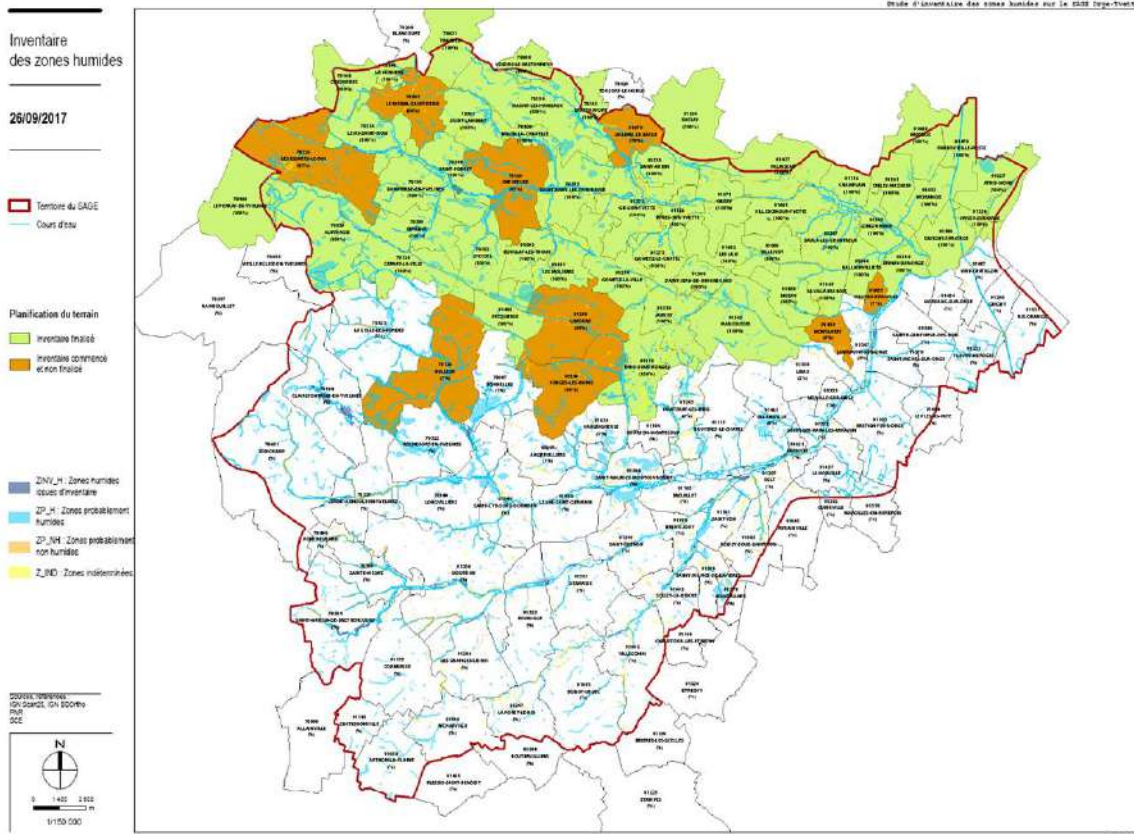



Un outil pour :

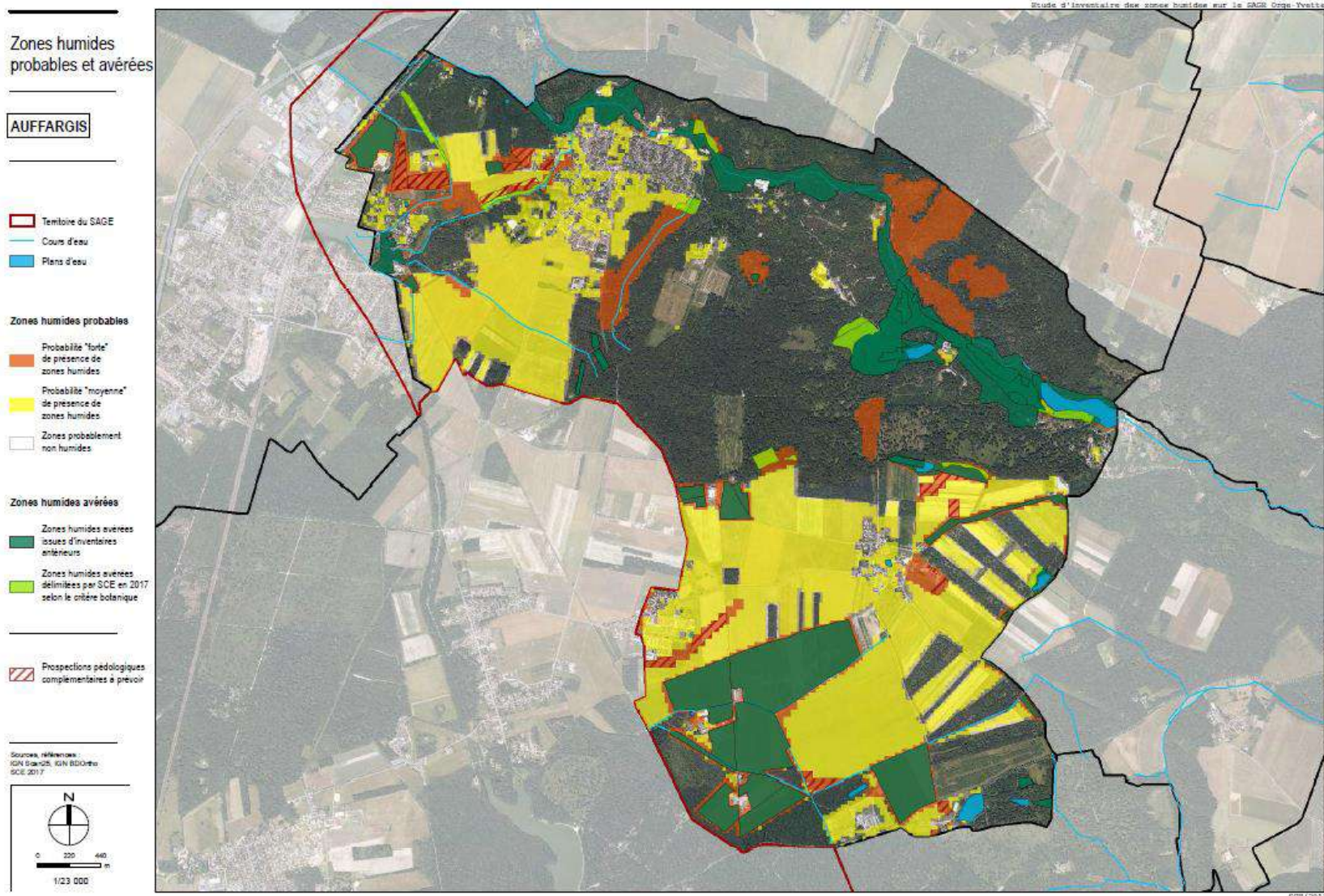
- Réunions PPA/PLU
- Réunions SAGE
- Courriers commune
- Syndicats

Bilan des prospections de terrain partie Yvette - 2017

- 3762 ha d'enveloppes de prospection parcourue
- 179 zones humides effectives délimitées sur le critère botanique
- Environ 600 hectares cartographiés pour la réalisation des sondages pédologiques en 2018



Exercice de restitution des cartes ZH – Partie Yvette - 2017



Création d'un groupe de travail « ZH & URBANISME » à la CLE

Quel enjeu ?

- Articuler la politique de préservation des milieux dans l'aménagement du territoire






Quel objectif ?

- Regrouper les acteurs de l'Eau et de l'Urbanisme à l'échelle du bassin Orge-Yvette (Instructeurs PLU et Permis de construire – DDT – Techniciens gestionnaires des milieux...)

- Utilisation et diffusion des cartes du SAGE
- Produire des outils commun (guide, fiches...)
- Faire un suivi des PLU et des projets d'urbanisme à l'échelle de l'Orge-Yvette
- Orienter la phase de terrain selon les besoins



Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien						
	COTECH				2 COTECH			Atelier COTECH	Atelier COTECH	COTECH élargi
			COFIL	Déclaration				COFIL		COFIL
	COM	COM	COM	COM	COM	COM		COM	COM	COM

-  COFIL PAPI
-  COTECH PAPI
-  Déclaration de candidature PAPI
-  Entretiens individuels avec les structures
-  Réunions communication/information

Rappel du contenu des réunions

- COTECH du 22/02/2017 : Offres marché du PAPI
- COFIL du 21 avril 2017 : Présentation du prestataire et de la méthodologie
- Déclaration de candidature du 31 mai 2017 : Déclaration officielle du PAPI avec les services de l'Etat
- COTECH élargi du 6 juin 2017 : Restitution de la phase 1 et présentation de la phase 2
- COTECH restreint atelier de stratégie du 30 juin 2017 : stratégie et 1^{ère} version du programme, proposition d'actions
- COTECH restreint du 5 septembre 2017 : 2^{ème} version du programme
- COFIL du 12 septembre 2017 : Présentation du diagnostic et de la stratégie, avancement du PAPI
- COTECH restreint du 4 octobre 2017 : 3^{ème} version du programme
- COTECH élargi du 6 novembre 2017 : présentation du diagnostic et du programme
- COFIL du 15 novembre 2017 : Validation du diagnostic, présentation de l'évolution du programme et du budget

Phase 1

Phase 2

Dossier de candidature du PAPI d'intention Orge-Yvette

- Réalisation d'un diagnostic complet sur l'état de la connaissance en terme d'aléa et d'enjeux

Chapitre 1

Présentation du bassin versant

- Territoire
- Hydrographie
- Géologie
- Météorologie
- Historique des crues
- Chiffres clés des enjeux et aléas
- Réglementation en vigueur

Chapitre 2

Présentation de la gouvernance

- Organisation territoriale
- CLE : Organe de concertation
- SIAHVY : Porteur administratif
- Démarche de concertation

Chapitre 3

Diagnostic du territoire

- Connaissances axe par axe

Chapitre 4

Définition de la stratégie

- Emergence du projet de PAPI
- Définition de la stratégie
- Articulation du PAPI avec la réglementation en vigueur

Mise en place d'une stratégie locale

Elaboration de la stratégie à partir des enseignements du diagnostic et de l'inventaire des risques

Territoire avec des actions déjà engagées dans la lutte contre les inondations, donc actions orientées pour :

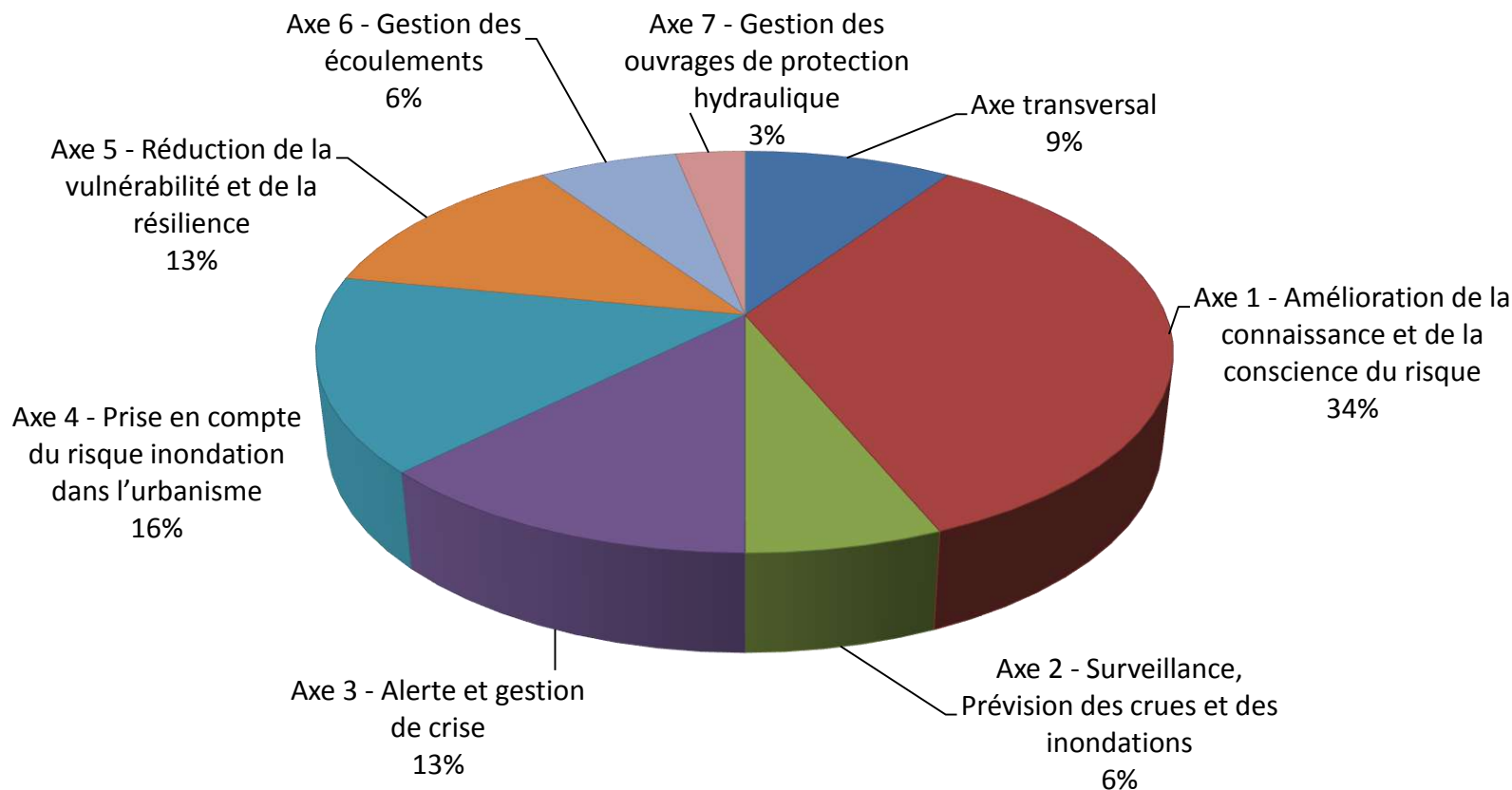
- *Compléter les connaissances du territoire*
- *Préparer le PAPI Complet*
- *Répondre aux exigences du PAPI Complet*

Objectifs :

- *Avoir une vision globale hydraulique sur le bassin*
- *Optimiser les ouvrages existants et la gestion des crues*
- *Proposer de nouveaux aménagement s'inscrivant dans une logique de bassin*

**Articulation et cohérence avec le PGRI et le SDAGE Seine Normandie
Compatibilité avec le SAGE Orge-Yvette**

Elaboration d'un programme global et cohérent



35 fiches actions

Les actions portées par la CLE

- 0 – 01 : Animation du PAPI d'Intention et mobilisation des maîtres d'ouvrage
- 0 – 02 : Préparation du PAPI Complet
- 0 – 03 : Etude de la mise en place d'une plateforme collaborative de centralisation et de partage de données
- I – 01 : Création d'un modèle hydraulique global simplifié
- I - 04 : Etude hydraulique globale
- I - 11 : Actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI
- II – 01 : Etude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et de débits
- II – 02 : Mise en place d'une plateforme d'échange et de consultation des données de suivi de débits et de hauteurs d'eau en temps réel
- IV-03 : Mise en place d'une stratégie de préservation de parcelles en zones à risque
- IV-04 : Démarche de prise en compte du risque inondation par débordement, ruissellement et remontée de nappe dans les PLU et les SCOT
- IV-05 : Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements
- VI – 01 : Etude des ouvrages hydrauliques suite à l'étude hydraulique globale
- VII – 01 : Etude des systèmes d'endiguement suite à l'étude hydraulique globale

Les actions portées par les maîtres d'ouvrage

PNR

- I – 07 : Identification et pose de repères de crue suite à des crues historiques
- I – 08 : Communication à destination du grand public
- I – 09 : Poursuite et diversification de la sensibilisation des scolaires
- I – 10 : Formation des élus à la gestion du risque d'inondation

SIAHVY

- V – 01 : Etat des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable
- V – 02 : Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux du territoire
- V – 03 : Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité pilote sur le territoire

SIBSO

- I – 03 : Construction d'un modèle hydraulique sur l'Orge Amont, la Rémarde et la Prédecelle
- I – 05 : Etude de l'aléa ruissellement rural et remontée de nappe
- I – 06 : Cartographie des aléas de ruissellements urbains pour intégration dans les PLU
- III-02 : Définition des seuils d'alerte sur les territoires amont
- VI – 02 : Etude de faisabilité de travaux d'hydraulique douce sur les territoires à ruissellements forts

SIVOA

- I-02 : Mise à jour du modèle hydraulique de l'Orge aval
- III-01 : Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte à la population sur l'ensemble du bassin versant
- III-03 : Retour global d'expérience sur le bassin versant
- III-04 : Accompagnement des communes à la réalisation d'exercices de crise

Autres maîtres d'ouvrage

DDT 91

- IV-01 : Elaboration du PPRI de la Rémarde

DDT 78

- IV-02 : Elaboration du PPRI de l'Yvette amont (partie Yvelinoise du bassin versant)

Commune de
Longjumeau

- V – 04 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur la commune de Longjumeau

Commune de
Savigny-sur-Orge

- V – 05 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur la commune de Savigny-sur-Orge

Commune de
Viry-Châtillon

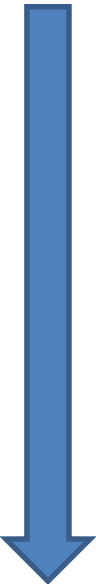
- V – 06 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur la commune de Viry-Châtillon

CD 91

- V – 07 : Animation d'un réseau de communes visant à engager des démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Finalisation du dossier en 2018

Ce qu'il reste a valider :

- 
- Echange avec les communes pour définir les fiches actions
 - Rencontres avec les EPCI
 - Travail avec les financeurs pour définir les positionnements définitifs
 - Validation du budget par le COPIL
 - Signature des lettres d'intention
 - Elaboration de la convention cadre de financement du PAPI
 - Délibération des Assemblées Générales

FIN FEVRIER

- Dépôt de la v0 du dossier

Commission de labellisation CTPS en juin 2018

Point sur les avis de la CLE en 2017

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Création de la RD 36	Villiers le Bâcle Saclay	Autorisation	Favorable avec réserves
Restauration écologique de l'Aulne, moulin de Béchereau	Bullion	Autorisation	Favorable avec réserves
Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement Beauce centrale - Essonne	IDF	Autorisation	Favorable avec réserves
Projet de ZAC des Bords de Seine	Athis-Mons et Juvisy	Autorisation	Défavorable
Construction d'un ensemble immobilier Bords de Seine	Viry-Châtillon	Autorisation	Défavorable
Création de bassins de gestion des eaux pluviales	Ris-Orangis	Autorisation	Défavorable
Carrière d'enfouissement des déchets inertes Carrière de Bajolet	Forges-les-bains	Autorisation	Défavorable

Point sur les avis de la CLE en 2017

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Construction d'un ensemble de lotissements	Les Essarts-le-roi	Autorisation	Favorable avec réserves
Plan de prévention du risque inondation PPRI	Orge et Sallemouille	Consultation	Favorable avec réserves
Arrêté du 04 mai - Usage de produits phytopharmaceutiques	IDF	Consultation	Favorable avec réserves
Création d'un réseau de mares	Bonnelles	Consultation	Favorable avec réserves
Démantèlement d'ouvrages et valorisation écologique d'une ZH - site du Breuil	St Geneviève des bois - Epinay sur Orge	Autorisation	Favorable avec réserves
Renouvellement autorisation exploitation STEP Levis-St-Nom	Levis-St-Nom	Autorisation	Favorable avec réserves

Point sur les avis de la CLE en 2017

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Avis PLU Sonchamp	Sonchamp	PLU	Favorable avec réserves
Avis PLU Saint-Lambert-des-bois	St Lambert-des-bois	PLU	Favorable avec réserves
Avis PLU Senlisse	Senlisse	PLU	Favorable avec réserves
Avis PLU St Rémy-les-Chevreuse	St-Rémy-les-Chevreuse	PLU	Favorable avec réserves
Avis Forges-les-bains (en cours de rédaction)	Forges-les-bains	PLU	Défavorable ?



- Révision des logos de la CLE (Intégration du PAPI, actualisation du site)
- Validation en bureau et en AG de la CLE (mars et mai 2017)

- Journée des animateurs de SAGE – AESN
- Journée des animateurs de SAGE – EPTB Seine –Grands Lacs
- Réunions techniques SIAHVY, SIBSO
- Classe d'eau d'élus
- Journée technique du CD91

Suivi des réunions des Contrats de bassin de l'Orge-Yvette :

- Yvette amont : Février 2017
- Orge-amont : Décembre 2017



Rencontres régulières :

- Ateliers du PAPI Seine et Marne Francilienne par l'EPTB SGL
- Rencontre du réseau PAPI par le CEPRI
- Groupe de travail sur les inondations par le CD91

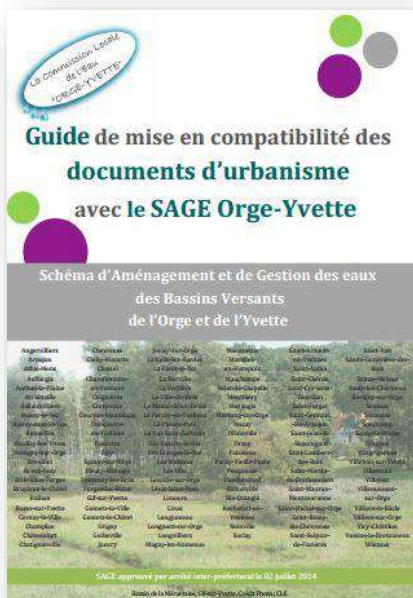
Réunions ponctuelles :

- Classe d'eau d'élus
- Journée technique du CD91
- Association des Ingénieurs Territoriaux
- Union des Maires des Yvelines
- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs par la DDT78
- Forum Territorial des rivières d'Ile-de-France



COPIL PAPI – Novembre 2017

Les outils mobilisés dans le cadre de l'étude ZH



Guide d'urbanisme du SAGE Orge-Yvette (SCOT et PLUi) Les dispositions à intégrer dans les documents d'urbanisme

-> Extraits de PLU (OAP, Règlement, Zonage...) ayant traduit l'enjeu de préservation des zones humides

-> Plusieurs classements possibles (Nzh, N, Azh, EBC) avec des prescriptions associées dans le règlement du PLU(i)

Autres outils d'accompagnement du SAGE

- > Transmission des cartographies dès le « Porter à connaissance » du PLU
- > Accompagnement dans les réunions de PPA
- > **Fiche enjeu « zones humides »** (inventaire, identification, mesures compensatoires, fonctions)
- > Phase de concertation avec les communes « intégrer la carte des ZH dans un PLU »
- > **Présentation de la démarche d'inventaire sur le SAGE** (plaquette, interventions...)



PAPI d'intention Orge-Yvette

Qu'est ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations est un outil de contractualisation souscrites sur l'ensemble du territoire.

C'est une démarche globale et cohérente, mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire pour objecter une réduction des conséquences liées aux catastrophes naturelles (crue majeure et environnementales).

Le PAPI est un programme d'action labellisé par les services de l'Etat qui garantit, sur tous les enjeux et les moyens financiers et humains engagés dans la lutte contre les inondations, l'absence de litige pour réaliser les études et les travaux. Le PAPI comporte deux phases

Le PAPI d'intention : programme d'études permettant d'améliorer la connaissance de mettre en place la concertation et la gouvernance en vue du PAPI complet ;
Le PAPI complet : programme de travaux ciblant les zones à risques à échelle du

Un Bassin Versant ou bassin hydrographique est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux) et irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et tous les cours d'eau qui alimentent ce territoire). A l'intérieur d'un même bassin, toutes les eaux ruissellent suivant, du fait du relief, une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire.



Sur un bassin versant :

- L'occupation du sol, les activités humaines et les aménagements conditionnent les chemins de l'eau et donc sa qualité à l'exutoire du bassin ;
- Les actions en amont se répercutent en aval ;

La multiplication de petites perturbations entraîne de grandes dégradations sur l'ensemble du bassin.

Ainsi, sur un bassin versant, le ruissellement et les inondations peuvent être fortement accentués par :

- Des aménagements inadéquats ;
- Une mauvaise gestion des milieux ;
- Des pratiques à risques ;

Une solidarité amont-aval est indispensable pour gérer de manière globale les inondations.

Les inondations peuvent être causées par :

- Un débordement de cours d'eau ;
- Une remontée de la nappe phréatique ;
- Des ruissellements.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations ;
- La surface et la pente du bassin versant ;
- La couverture végétale et capacité d'absorption du sol ;
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Un Programme d'action global et cohérent



CONTACT
Commission Locale de l'Eau
M. Claude JUVARON
Président de la CLE

Wendy GUILBAUD
Chargée de mission du PAPI d'intention Orge-Yvette
Téléphone : 01 50 31 72 13
Mail : wendy.guilbaud@orge-yvette.fr

Cynthia GAUER
Animatrice CLE-SAGE
Téléphone : 01 50 31 05 52
Mail : cynthia.gauer@orge-yvette.fr



La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'élaborer, de réviser et de suivre de manière collective l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE Orge-Yvette, fut approuvé une première fois par arrêté interpréfectoral le 6 Juin 2005. Lors de son élaboration les membres de la CLE ont déterminé 3 objectifs sur la maîtrise inondation qui se déclinent en 8 actions afin de mieux gérer le risque inondation.

Objectif 1 - Protéger les personnes et les biens du risque inondation dans les fonds de vallée :

- Poursuivre et mener à terme les Plans de Prévention des Risques Inondation ;
- Intégrer toutes les mesures de protection du lit majeur des cours d'eau dans les documents d'urbanisme locaux ;
- Restaurer et protéger les zones d'expansion de crues dans les fonds de vallée

Objectif 2 - Protéger les personnes et les biens du risque inondation au six eaux de ruissellement :

- Réduire les ruissellements en retenant l'eau le plus en amont possible ;
- Accélérer la définition des plans de zonage communal en intégrant le zonage des eaux pluviales

Objectif 3 - Créer une culture du risque inondation :

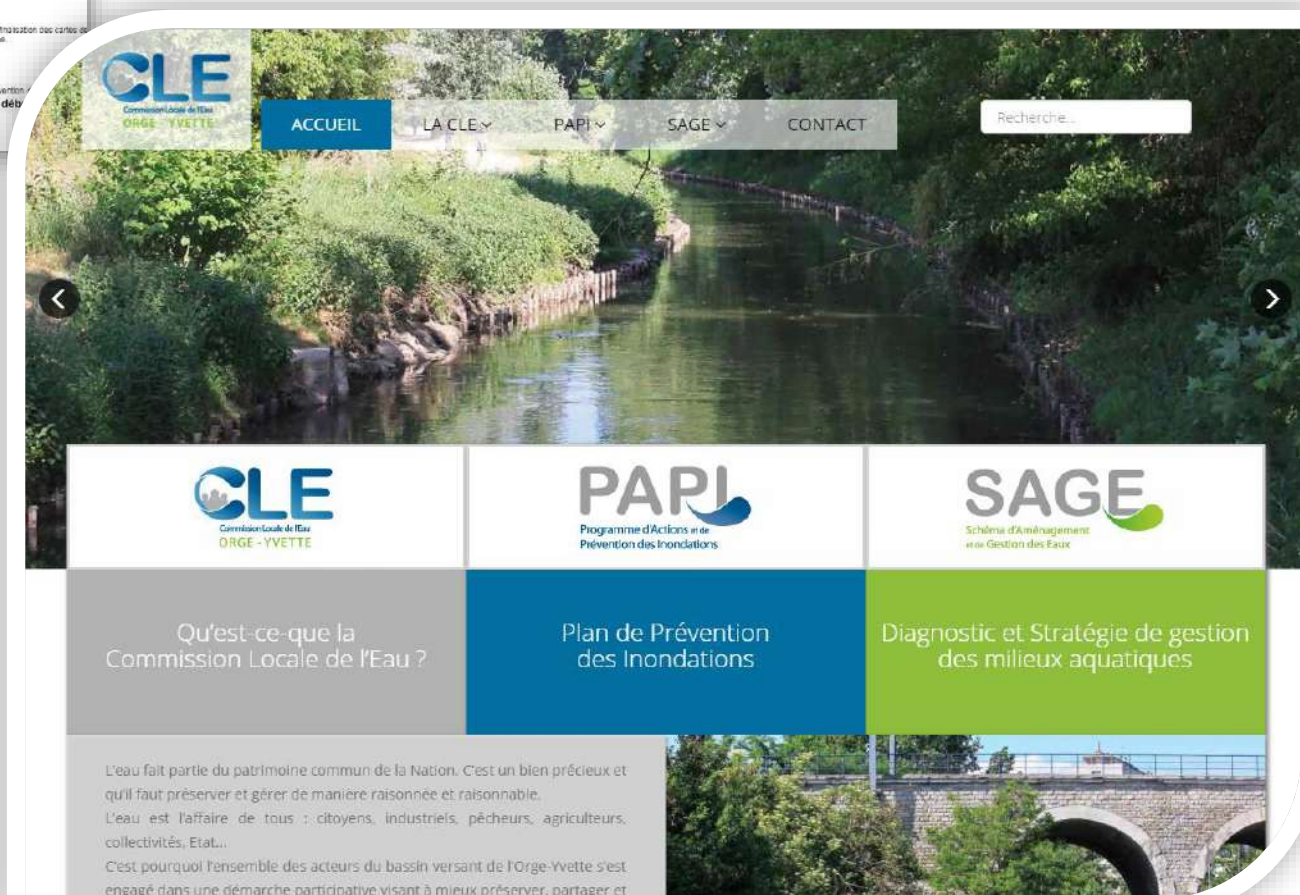
- Etablir un plan de communication en ciblant tous les acteurs concernés ;
- Alerter les populations riveraines en cas de risque inondation ;
- Assurer le mémoire des crues en installant des repères

Le SAGE Orge-Yvette a été révisé et approuvé le 2 Juillet 2014. Il identifie la gestion du risque inondation comme un axe majeur à travers l'objectif de « gestion quantitative de la ressource en eau ». L'objectif est de disposer d'une stratégie globale à l'échelle du bassin versant, mettant en cohérence les programmes et outils développés localement. La mise en place d'un PAPI à l'échelle du territoire s'inscrit dans cette optique. La concertation et l'expérience acquise lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision du SAGE bénéficieront à l'élaboration du PAPI tout en garantissant une cohésion à l'échelle du bassin versant.



- Un répertoire de données CLE
- Un espace dédié au SAGE et au PAPI
- Plateforme d'échange de données (évolution prochaine...)
- Cartographie interactive (Zones humides, Zones inondables)

<http://orge-yvette.alineacom.fr/>



Mise en ligne
Février 2018

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	169 794,23 €
Recettes de fonctionnement	172 981,37 €
Résultat de l'exercice (excédent)	3 187,14 €
Déficit antérieur reporté	- 1 703,41 €
Excédent antérieur reporté	
Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant aff° éventuelle au 1068)	1 483,73 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	57 028,56 €
Recettes d'investissement	13 837,38 €
Résultat de l'exercice (Déficit)	- 43 191,18 €
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	48 133,44 €
Résultat de clôture (Excédent) (=001)	4 942,26 €
Restes à réaliser en dépenses	6 480,00 €
Restes à réaliser en recettes	51 940,00 €
Solde Restes à réaliser 2017	45 460,00 €
RESULTAT DEFINITIF	51 885,99 €

AFFECTATION DE RESULTATS	
E/D Fonctionnement de clôture	1 780,36 €
E/D Investissement de clôture	4 942,26 €
Excédent global de clôture	6 722,62 €
AFFECTATION AU BUDGET 2018	
E/D Fonctionnement	1 780,36 €
E/D Investissement	4 942,26 €

	Financement CLE (SAGE + BE PAPI)
SIAHVY	40%
SIVOA	40%
PNR	5%
SIBSO	12%
SIAHL	3%

	Financement Poste PAPI
SIAHVY	66,7%
SIVOA	0%
PNR	8,3%
SIBSO	20%
SIAHL	5%

- Phase 3 de l'étude d'inventaire des zones humides – SAGE Orge-Yvette
 - 5 500 hectares à réaliser en analyses botaniques
 - 600 hectares en sondages pédologiques – Obtention d'accord préalable
 - 4 Réunions publiques de restitution des résultats V1 – Orge-Yvette
 - Encadrement stage M2 – Urbanisme et ZH

- Concertation et communication sur l'étude ZH
 - Accompagnement des communes – PLU
 - Animation des COTECH et des COPIL
 - Animation du groupe de travail « ZH & Urbanisme »
 - Plaquette ZH et communes**
 - Plaquette de présentation ZH – outil d'information**
 - Actualisation du site internet de la CLE – plateforme de documents
 - Lettre de la CLE aux élus (SAGE & PAPI)

- Avis dossiers loi sur l'eau

- Finalisation du dossier de candidature du PAPI d'intention Orge-Yvette
- Dépôt du dossier / Phase d'instruction / Labellisation
- Signature de la convention cadre de financement par tous les maîtres d'ouvrage et financeurs
- Lancement du programme d'actions : 5 actions lancées à la CLE
 - Mise en place d'une plateforme collaborative de centralisation et de partage des données
 - Création d'un modèle hydraulique global simplifié
 - Actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI
 - Etude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et de débits
 - Mise en place d'une plateforme d'échange et de consultation des données de suivi de débits et de hauteurs d'eau en temps réel

Budget prévisionnel 2018 – Section de Fonctionnement

DEPENSES	BP 2017	BP 2018
Chap. 011 Charges à caractère général	125 850 ,00 €	146 350,00 €
Chap. 012 Charges de personnel	90 900,00 €	93 550,00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courantes (formation d'élus)	100,00 €	100,00 €
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	5 300,00 €	13 570,00 €
022 Dépenses imprévues	8 000,00 €	8 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement (pour équilibrage section investissement : marché PAPI)	31 566,56 €	0,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté (déficit fctmt reporté)	1 703,41 €	0,00 €
TOTAL	263 419,97 €	261 570,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget prévisionnel 2018 – Section de Fonctionnement

RECETTES	BP 2017	BP 2018
Chap. 013 Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
Chap. 70 Produits des services (participation des budgets annexes)	0,00 €	0,00 €
Chap. 74 Dotations et participations (subventions)	261 919,97 €	259 086,27 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	1 500,00 €	1 000,00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent fctmt reporté)	0,00 €	1 483,73 €
TOTAL	263 419,97 €	261 570,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget prévisionnel 2018 – Section de Investissement

DEPENSES	BP 2017	BP 2018
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	115 000,00 €	96 480,00 €
020 Dépenses imprévues	0,00 €	4 892,26 €
Chap. 21 Immobilisations corporelles	2 000,00 €	11 000,00 €
Chap. 23 Immobilisations en cours	4 000,00 €	0,00 €
TOTAL	121 000,00 €	112 372,26 €

Budget prévisionnel 2018 – Section de Investissement

RECETTES	BP 2017	BP 2018
Chap.10 Immobilisations corporelles (1068 excédent de fctmt capitalisé)	0,00 €	0,00 €
Chap. 13 Subventions d'investissement	36 000,00 €	93 860,00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	5 300,00 €	13 570,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	31 566,56 €	0,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'invt reporté (excédent invt)	48 133,44 €	4 942,26 €
TOTAL	121 000,00 €	112 372,26 €

Prévision des cotisations syndicales 2018

Répartition financière entre les syndicats selon délibération du 15/12/2016	Financement 2017	Financement 2018 / CLE (SAGE + étude PAPI) (Postes animation SAGE + PAPI)		Augmentation 2018/2017 en %
		Taux	Montant	
			101 099,64	
SIAHVY	48 169,50 €	40,00%	40 558,51 €	-15,80%
SIVOA	17 867,99 €	40,00%	40 558,51 €	126,99%
PNR	6 019,48 €	5,00%	5 069,81 €	-15,78%
SIBSO	14 450,40 €	12,00%	12 167,55 €	-15,80%
SIAHL	3 612,60 €	3,00%	3 041,89 €	-15,80%
Total	90 119,97 €	100%	101 396,27 €	12,51%

Clé de répartition 2017

	Financement 2017 / CLE (SAGE + étude PAPI)		Financement 2017 Poste PAPI		Total
	Taux	Montant	Taux	Montant	
		93 669,97		45 450,00	
SIAHVY	40,00%	37 467,99	66,67%	30 301,52	67 769,50
SIVOA	40,00%	37 467,99	0,00%	0,00	37 467,99
PNR	5,00%	4 683,50	8,33%	3 785,99	8 469,48
SIBSO	12,00%	11 240,40	20,00%	9 090,00	20 330,40
SIHAL	3,00%	2 810,10	5,00%	2 272,50	5 082,60
	100%	93 669,97	100%	45 450,00	139 119,97

Prochaines réunions à la CLE

- Commission Avis – Dossier ECT Villebon sur Yvette
- Réunion du Groupe de travail « Urbanisme & ZH »
- Réunion d'information PAPI
- Retour (Compte-rendu) Bureau, AG, COTECH ZH...

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette

Président de la CLE : Claude JUVANON claud.juwanon@siarnc.fr

Animatrice de la CLE & SAGE Orge-Yvette : Cynthia GAUER cynthia.gauer@orge-yvette.fr

Chargée de mission PAPI Orge-Yvette : Wendy GUILBAUD wendy.guilbaud@orge-yvette.fr

Tél : 01 69 31 05 82 / 01 69 31 72 13